

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

décembre 2023, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 décembre 2023, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

2024-4

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Tournoi provincial M13 M15 de Saint-Félicien Commandite	100 \$
Centre de ressources pour hommes Optimum Don	250 \$
Fondation du Centre Maria-Chapdelaine Radiothon	500 \$
Orchestre à Vents Normandin Don	500 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-5

AUTORISATION DES FACTURES DE 25 000 \$ ET PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes, supérieures à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2023-12-12	Excavation D.F. inc	Remise en état du sentier de motoneige Chute à l'Ours	25 030.06 \$
2023-12-13	Construction Bois Concept Martel	Mobilier en bois pour chalet Chute à l'Ours	29 318.63 \$
2023-11-28	Fernand Boilard Inc.	Projet Carré Marie-Brassard	63 294.20 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-6

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES
INCOMPRESSIBLES :

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise les dépenses incompressibles listées ci-dessous:

Allocation de dépenses des élus	36 976 \$
Rémunération	
Élus	90 439 \$
Employés	1 706 469 \$
Cotisations de l'employeur	359 427 \$
Assurances	115 943 \$
Quote-part	
MRC	693 185 \$
Régie GEANT	856 385 \$
Carburant, huile à chauffage et propane	80 890 \$
Communication (téléphone, Internet)	38 265 \$
Conciergerie	20 787 \$
Contrats service et logiciels informatiques	50 676 \$
Contribution hockey mineur et patinage artistique	55 000 \$
Cotisations et abonnements	10 408 \$
Déneigement	444 700 \$
Déplacements du personnel	14 475 \$
Électricité	244 411 \$
Entretien extincteurs et système d'alarme	2 412 \$
Évaluation	69 825 \$
Fourrière	18 753 \$
Frais bancaires	17 290 \$
Frais de poste	7 650 \$
Honoraires CAO (emprunts)	5 000 \$
Honoraire vérification comptable	26 615 \$
Immatriculation	9 680 \$
Participation OMH	42 368 \$
Passage à niveau	21 140 \$
Réseau Biblio	15 247 \$
Service de la dette	289 824 \$
Sûreté du Québec	229 651 \$
Total	5 574 878 \$

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT DU DIRECTEUR FINANCIER
NUMÉRO 00-2024

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-7

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE
DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES -
CROIX-ROUGE CANADIENNE :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que les services offerts par l'entente avec la Croix-Rouge sont un support important et apprécié par les sinistrés;

CONSIDÉRANT que le bureau régional de la Croix-Rouge a démontré par le passé qu'il offre de multiples services efficaces et de façon diligente, en cas de besoin urgent;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Normandin et de la Croix-Rouge de renouveler l'entente écrite;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil de la Ville de Normandin accepte de renouveler l'entente proposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, couvrant les services en secours aux sinistrés à la suite d'un incendie ou de tout autre sinistre;

QUE messieurs Jean Morency, maire et Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, soient mandatés pour signer l'entente d'une durée de 2 ans;

QUE soit aussi acceptée la contribution annuelle demandée, au coût de 0.20 \$ par habitant, représentant un montant de 610.00 \$ pour la période de décembre 2023 à novembre 2024.

NOTE: L'entente fait partie intégrante de la présente résolution, comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-8

ENTENTE AVEC LE MTQ - FERMETURE DE
ROUTE EN PÉRIODE HIVERNALE :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'établir clairement des procédures pour fermeture de route en période hivernale;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a pris connaissance du document et qu'il approuve l'entente proposée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier, M. Jean-Sébastien Nadeau, à signer une entente avec le ministère des Transports du Québec, concernant les procédures pour fermeture de route en situation d'urgence principalement en période hivernale qui sera renouvelable le 1^{er} septembre de chaque année, et se terminera le 30 avril 2026.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-9

RENOUVELLEMENT DU PERMIS
D'INTERVENTION DU MTQ :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes appartenant au Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses générales dudit permis d'intervention;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage, de plus, à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin mandate monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, à signer tous les documents inhérents à l'obtention du permis d'intervention numéro 6808-23-1014 auprès de Transports Québec, pour la période débutant en février 2024 et se terminant en février 2026.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-10

DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE - AFFICHEURS DE
VITESSE :

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 31 184.10 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 24 947.28 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que M. Francis Gauthier, directeur des travaux publics, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-11

CONVENTION DE SERVICES JURIDIQUES
(RENOUVELLEMENT) :

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour la Ville de Normandin de convenir d'une convention de services juridiques avec une firme d'avocats, plutôt que de requérir les services à la pièce;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QU'une proposition de renouvellement de la convention actuellement en vigueur a été déposée par la firme "Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L" pour l'année 2024 au coût de 375 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal accepte la convention de services juridiques déposée par la firme "Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L., pour l'année 2024, pour les travaux juridiques et tarifs prévus à ladite convention, faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

QUE messieurs Jean Morency, maire et Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, soient autorisés à signer le document de convention, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12

EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AUX
RESTAURANTS :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de préposée aux restaurants;

CONSIDÉRANT que la candidature de Madame Loralie Cloutier répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement de Madame Loralie Cloutier au poste de préposée aux restaurants, le tout selon les avantages prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

VARIA :

Ajout d'un point: Affichage du poste de Directeur du Site touristique Chute à l'Ours et nomination au poste de Coordinatrice du Centre sportif.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-13

AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR DU SITE
TOURISTIQUE CHUTE À L'OURS ET
NOMINATION AU POSTE DE
COORDONNATRICE DU CENTRE SPORTIF :

CONSIDÉRANT QUE la direction actuelle du Site touristique de la Chute à l'Ours (CAO) est répartie dans deux postes soit la Direction des loisirs et de la culture et coordonnateur des opérations et au développement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé une démarche avec une firme de consultant en ressource humaine et en développement touristique soit Tourisme Saguenay Lac-St-Jean via leur programme Oriance;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur des Loisirs créer un poste de coordonnateur du centre sportif;

CONSIDÉRANT le document de référence Gestionnaire du centre sportif réalisé par la direction des loisirs, présenté à la direction le 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT le défi financier d'atteindre l'autonomie financière du Site touristique;

CONSIDÉRANT les défis de gestions opérationnels et de ressources humaine du Site touristique;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'ensemble des tâches de gestion du Site touristique de la CAO soit regroupé dans un seul poste à temps plein soit au poste de Directeur du Site touristique de la CAO.

QUE ce poste relève de la direction générale.

QUE ce poste soit affiché à l'externe dans les prochains jours.

QUE le poste de coordonnateur des opérations et du développement soit aboli au 31 décembre 2023.

QUE Madame Mélanie Grondin soit nommée au poste de coordonnatrice du centre sportif .

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 12
FÉVRIER 2024 :

2024-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 34.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier